
Adresse de la société populaire de Sumène (Gard), qui témoigne de l'avancement de la Raison et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Sumène (Gard), qui témoigne de l'avancement de la Raison et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 506;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20757_t1_0506_0000_7

Fichier pdf généré le 23/01/2023

prises par les Comités de salut public et de sûreté générale, et l'invite à rester à son poste (1).

16

La société populaire de Sumène, département du Gard; le conseil-général de la commune d'Ugine, département du Mont-Blanc; les officiers municipaux de Neuville, département du Loiret; et ceux de Saint-Ouen, district de Melun, écrivent que le fanatisme est abattu et remplacé par la raison, au milieu des habitans de ces cantons; que toutes les dépouilles de leurs ci-devant églises ont été transférées dans leurs districts respectifs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

a

[Sumène, .. ventôse an II] (3).

« Dignes représentants,

L'histoire du genre humain ne présente aucun spectacle aussi frappant que celui qui s'est accompli de nos jours; quel que soit l'enthousiasme de la génération présente, il n'égallera jamais l'admiration des générations futures. Non, quand le sage ne trouvera rien à nous comparer, son cœur malgré lui le forcera à nous rendre hommage, il ne saura décider en lui-même, lequel des deux mérite le plus son estime et sa vénération, ou la réunion des sages qui présentent à un grand peuple la raison dans toute sa clarté et sa force pour son honneur, ou le peuple qui la connoît, la goûte, et jure de mourir pour elle. Il ne pourra résoudre ce problème admirable qu'en supposant que les rayons lumineux qui partoient du centre alloient au-delà de la circonférence. Sa supposition sera vraie, les rayons qui partent de votre sein ont pénétré dans nos montagnes, où ceux du soleil ne pénètrent pas pendant plusieurs mois de l'année, ils ont embrasé nos cœurs du plus pur patriotisme et la raison triomphe chez nous sans obstacle. La Société délibéra dans la séance du 26 pluviôse d'adopter le culte de la Raison, dans celle du 29 les citoyens Rouveire, ci-devant curé, et Soutoul, ministre protestant abdiquèrent leurs fonctions en prononçant un discours éloquent plein de sentiments républicains, ils furent vivement applaudis par la Société qui délibéra que la dédicace du temple et fête de la Raison seroient célébrées le premier decady de Ventôse avec tout l'appareil possible pour la rendre plus intéressante, ce qui a été fait à la satisfaction de toute la commune.

La Société vous invite à rester à votre poste pour sauver la Patrie, à continuer de vous rassembler puisqu'il ni a rien qui puisse vous être comparé. Les conquérants triomphent pendant leur vie, mais ils sont détestés après leur mort. Pour vous, dignes Représentants, le vôtre honore l'humanité, votre unique but étant son

bonheur et tous les habitans du globe, qui plutôt, qui plus tard diront un jour dans l'excès de leur joye ce que nous disons aujourd'hui avec la plus vive effusion du cœur : Vive la Convention restauratrice des droits de l'homme .Vive la Montagne, périsse les tyrans ».

PETIT fils (secrét.), BONNERET (secrét.), JEAN-JEAN (secrét.), NICATEAU.

b

[Ugine, 28 pluv. II] (1).

« Frères et amis,

Nous avons fait passer à l'administration de ce district, dans le courant de nivôse, 49 marcs d'argenterie provenant de notre église et toutes nos cloches pesant 25 quintaux. Notre curé, ex-capucin, a renoncé à son charlatanisme et abjuré ses erreurs. Nous envoyons les ornemens, linges et ustensiles du fanatisme; nous ne voulons désormais d'autre culte que celui de la Raison. Notre fête sur la nouvelle de la prise de Toulon a été célébrée avec des transports dignes des vrais Républicains; toutes les maisons étoient illuminées; des cris de « Vive la République; Vive la Montagne », ont été répétés mille fois. Restez au sommet de cette Montagne inébranlables jusqu'à ce que tous les tyrans et les ennemis de notre Constitution soient entièrement détruits. S. et F. ».

J.M. LACHENAL (maire), DU BETTIER, L. VAIRE (agent nat.), Jos. LACHENAL (secrét.-greffier).

c

[St-Ouen, distr. de Melun, s.d. Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen,

La surveillance est le maintien du salut de la République. Le Comité de surveillance de Nangis, voulant remplir le devoir de ses fonctions, a bien voulu se transporter dans notre commune pour y introduire la sûreté de la Patrie. Mais, Citoyen, il est possible que les mesures ont été dissimulées par des citoyens et citoyennes de notre commune par des observations qu'ils présentoient, en disant que la Constitution, article 8, laisse tous les cultes libres, si bien que les commissaires du comité de Nangis ont été sûrement obligés de vous présenter les discussions qu'il en résultait, Citoyen, pour vous donner connaissance de la marche qui a été tenue à cet égard. Les citoyens Hou-daille et son collègue, commissaire de la Convention nationale, accompagnés des citoyens du comité de surveillance de Nangis, se sont ensemble transportés en notre commune, lesquelles demandes sur cet objet ont été par eux faites.

Nous déclarons qu'ils étoient commis par la Convention de surveiller et d'anéantir le fanatisme. L'éloge et les proclamations qu'ils en ont alors prononcés à l'assemblée, ont sçu rappor-

(1) M.U., XXXVIII, 202.

(2) P.V., XXXIV, 218. B⁴, 9 germ. (1^{er} suppl.).

(3) C 298, pl. 1049, p. 27. Mention dans *Ann. patr.*, n° 456.

(1) C 297, pl. 1018, p. 8. La p. 9 est une lettre du C. révol. d'Ugine, signée LACHENAL (présid.), CLISSOT (secrét.).

(2) C 297, pl. 1019, p. 7.